



Motif de licenciement cdi

Par **krystof47**, le **02/12/2011** à **23:19**

Bonjour, Je suis vendeur en informatique depuis 9 mois en cdi dans un hyper. J'ai eu 1 avertissement écrit pour manque de prix dans mon rayon et réserve mal rangé il y a quelques mois. j'ai reçu un recommandé avec un rendez vous chez mon PDG , " suite au faits passé le nous envisageons, une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Suite a sa , on ma convoquer pour me proposer une rupture conventionnelle et 1000 euro de prime (sachant que j'ai 15 jours de congé). J'ai donc dis non. Je suis donc aller a mon entretien , et on ma dis que comme j'avez refusé la rupture conventionnelle j'aller recevoir une lettre me signalement mon licenciement sous 30 jours.

Sont t'il dans leur droits de me licencier pour des motifs pareils ?

merci

Par **rocket120**, le **03/12/2011** à **10:29**

Attention : Vous pourriez commencer à générer des revenus en ligne en moins d'une heure...
Un Gamin de 24 ans Sort de l'Ombre et Révèle les Techniques lui permettant de Gagner Secrètement Plus de 29 496 € PAR MOIS à l'Aide d'un Vieil Ordinateur et d'une Connexion Internet Seulement! SEREZ-VOUS LE PROCHAIN FORTUNÉ DU NET ?
<http://www.affiliationblog.com>

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **14:18**

à rocket 120

Que le gamin de 24 ans qui est sorti de l'ombre y retourne.

Sur ce site vous n'avez que des bénévoles qui ont d'autres choses à voir que vos inepties.